



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Prestations-Interministerielles>

Prestations Interministérielles

- Action sociale -



Date de mise en ligne : vendredi 10 janvier 2014

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Les taux des prestations sociales interministérielles pour 2014

La circulaire a été publiée le 30 décembre 2013.

Les agents peuvent bénéficier de prestations sous certaines conditions

- Prestation Restauration (conditions indiciaires)
- Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant de moins de 5 ans
- Allocation aux parents d'enfants handicapés
- Subventions pour séjour d'enfants (quotient familial)

Le tableau en pièce jointe précise les taux au 1er janvier 2014.

[](IMG/pdf/taux_2014.pdf "PDF - 302.3 ko")

RESTAURATION
Prestation repas
AIDE A LA FAMILLE
Allocation aux parents séjournant avec leur enfant
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS
En colonies de vacances
• enfants de moins de 13 ans
• enfants de 13 à 18 ans
En centres de loisirs sans hébergement
• journée complète
• demi-journée
En maisons familiales de vacances
• séjours en pension complète
• autre formule
Séjours mis en œuvre dans les centres de vacances
• forfait pour 21 jours ou plus
• pour les séjours d'une durée inférieure à 21 jours
Séjours linguistiques
• enfants de moins de 13 ans
• enfants de 13 à 18 ans
ENFANTS HANDICAPÉS
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)
<i>Allocation pour les jeunes adultes en apprentissage entre 20 et 27 ans (montant mensuel de calcul des prestations)</i>
Séjours en centres de vacances